ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 8423

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur le problème des conditions d'examen théorique du permis de conduire. Il semble en effet que la réforme entrée en application se traduise pour de nombreux candidats et candidates par des difficultés supplémentaires liées à la formulation des questions dont la compréhension est devenue moins aisée. Il en résulte un taux d'échec beaucoup plus fort qu'auparavant qui menace de se traduire, à terme, par l'accroissement du pourcentage de conducteurs sans permis. Il lui demande par conséquent qu'un point soit établi de cette situation, et les dispositions susceptibles d'être prises pour lever ces difficultés tout en préservant la qualité du niveau d'aptitude nécessaire à la sécurité de tous.

Texte de la réponse

La réforme de l'épreuve théorique générale de l'examen du permis de conduire, qui a débuté en février 2001, a été progressivement étendue durant l'année 2002 et s'achèvera en 2003. Son expérimentation préalable dans 6 départements a fait l'objet d'une évaluation qui a montré l'intérêt de la réforme au plan de l'amélioration de la formation des candidats au permis de conduire et la nécessaire implication des candidats et des formateurs. A cet égard, le taux de réussite observé au démarrage de l'expérimentation était de l'ordre de 30 % (au lieu de 68 % en 2000). En progression, il est actuellement de l'ordre de 49 %. Cette progression traduit la prise en compte par les auto-écoles de la nécessité d'une véritable formation théorique à la conduite en liaison avec la formation pratique et met en évidence l'insuffisance d'une préparation reposant, comme trop souvent encore, sur un apprentissage basé sur de simples tests audiovisuels. Par ailleurs, au vu des résultats statistiques établis, série par série, question par question, département par département, il a été procédé à un rééquilibrage des séries proposées lors de l'expérimentation. Enfin, tout en recherchant des situations présentant un caractère plus comportemental, une attention particulière a été portée sur la formulation des questions, notamment au niveau du vocabulaire employé. Il a été également procédé à un partage équitable, par série, du nombre de réponses possibles, du nombre de bonnes réponses ainsi que du niveau de difficultés de chaque question. Cette nouvelle épreuve, qui constitue la première étape de la réforme de l'examen du permis de conduire de catégorie B, fait l'objet d'un suivi particulièrement attentif.

Données clés

Auteur : M. Alain Bocquet
Circonscription : Nord (20e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 8423
Rubrique : Sécurité routière
Ministère interrogé : équipement, transports et logement
Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE8423

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 décembre 2002, page 4746
Réponse publiée le : 7 avril 2003, page 2734